



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG



## Charte de la restauration collective fribourgeoise

***En faveur d'une restauration collective fribourgeoise visant, par une approche complète et idéale des objectifs fondamentaux d'une alimentation durable, équilibrée et basée sur d'avantage de produits régionaux.***

La démarche volontaire « Cuisinons notre région » a comme objectif principal d'encourager les restaurants de collectivité fribourgeois à signer la charte et en être un Ambassadeur. L'Etat de Fribourg s'engage à soutenir les efforts des titulaires de la charte de reconnaissance notamment par les mesures suivantes :

- Soutien dans un processus d'amélioration continue avec un suivi régulier des différentes parties prenantes
- Fédérer les équipes par des formations sur mesure et autres
- Mise en relation avec les fournisseuses, fournisseurs, productrices et producteurs locaux

Cette démarche se veut simple, constructive et transparente. En vertu de cette Charte, les signataires s'engagent à :

- **valoriser les produits fribourgeois et régionaux**
- **respecter les principes du développement durable**
- **promouvoir la santé par une alimentation équilibrée**

Le Cahier des charges de la Charte de la restauration collective fribourgeoise fait partie intégrante de la présente charte.



D A L E R

*Dr. David Queloz*  
Directeur Général

*Gaëtan Corpataux*  
Chef de cuisine

*Mickael Cotting*  
Adjoint de cuisine

*Didier Castella, Président du Conseil d'Etat, Directeur IAF*

*Jean-François Steiert, Conseiller d'Etat Directeur IME*

*Philippe Demierre, Conseiller d'Etat, Directeur SAS*

Fribourg, le 17 juillet 2023

Fribourg, le 17 juillet 2023